

**Tous les 4 ans, je vote pour celles
et ceux qui défendent mes droits
... et c'est maintenant !**



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

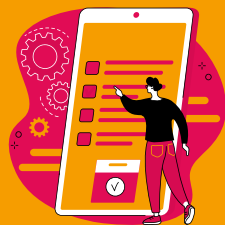
**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

Uniquement par voie électronique



*Comité Social Territorial (CST)
Commission Administrative Paritaire (CAP)
Commission Consultative Paritaire (CCP)*

CLIQUEZ, VOTEZ ET GARDEZ LE SECRET !



Vos codes sont personnels et confidentiels : ne les partagez pas et assurez-vous d'être seul au moment de voter.

La plateforme certifiée veille sur la sécurité du scrutin et la protection de vos données.

Pour voter dans les meilleures conditions, retrouvez sur le site du CDG 38 et dans votre matériel de vote la liste des collectivités mettant à disposition un ordinateur dans un espace isolé.

ET EN CAS DE PROBLÈME, QUI DOIS-JE CONTACTER ?



Assistance SLIB

Pour : perte ou non réception de son identifiant

Quand : 7j/7 - 24h/24

Contact : 05 67 31 53 94



Pour accéder au site de vote, scannez le QR code

Réalisé sur canva.com par le CDG 38. Imprimé sur papier PEFC par Coquand à 7 500 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique.

POURQUOI VOTER ?

- **Pour participer au dialogue social** : les représentants du personnel contribuent aux échanges et aux concertations sur vos conditions de travail et sur votre vie professionnelle.
- **Pour défendre vos intérêts collectifs** : ils interviennent sur les sujets qui concernent l'ensemble des agents et peuvent faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain.
- **Pour faire évoluer les conditions de travail** : organisation des services, santé et sécurité au travail, égalité professionnelle, évolution des métiers, accompagnement des agents... autant de sujets sur lesquels le dialogue social est essentiel.
- **Pour donner du poids à la représentation du personnel** : plus la participation est importante, plus les représentants élus disposent d'une légitimité forte pour négocier et dialoguer avec vos employeurs.



COMMENT VOTER ?

ÉTAPE 1 : réception des identifiants à votre domicile au plus tard le 18 novembre 2026. Si vous ne le recevez pas par voie postale, vous pourrez le récupérer directement sur le site de vote.

ÉTAPE 2 : allez sur le site de vote <https://cdg38.eklesio.fr/> pour récupérer votre mot de passe.

ÉTAPE 3 : rentrez votre identifiant et votre code DÉFI
Date de naissance + département de naissance
(99 par défaut si naissance à l'étranger)

ÉTAPE 4 : connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe.

ÉTAPE 5 : VOTEZ du 3 décembre 8h au 10 décembre 17h !



POUR QUI VOTER ?

